



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 10 juin 2025.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2025-1313 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES RELATIFS À DIVERSES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, PARCS ET ESPACES VERTS.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 14 au 18 juillet 2025, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales le 17 septembre 2025.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 23 septembre 2025.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière